montrée, nous distinguerons trois degrés, atteints graduellement et successivement par des doses croissantes, mais variables suivant les individus.

1er *degré.* — Action soporifique faible et sédation légère du système nerveux sensitif, pouvant s'accompagner par intermittences d'une agitation particulière, comparable à celle que produiraient certains rêves.

2e *degré.* — Action soporifique énergique et impérieuse, avec diminution de la sensibilité. A cette période correspond un sommeil calme, d'une durée variable, mais sans trouble apparent des fonctions principales de la vie. Par des doses successives administrées dès que l'action des premières a presque complétement disparu, le sommeil peut être entretenu pendant une période relativement très-longue.

3e *degré.* — Action anesthésique avec perte complète de la sensibilité générale et résolution musculaire complète; la mort survient presque toujours lorsqu'on a atteint ce degré. On peut la retarder par la respiration artificielle et comme l'expérience nous l'a montré, l'empêcher très-probablement par des inhalations d'oxygène.

M. le professeur Oscar Liebreich a fait connaître quelques expériences, démontrant l'antagonisme de la strychnine et de l'hydrate de chloral. De son côté, Liégeois, retournant l'expérience, a montré que l'hydrate de chloral était antagoniste de la strychnine.

Les applications thérapeutiques ressortent naturellement des déductions que nous avons formulées plus haut, au point de vue pratique. Dans toutes les affections nerveuses, si variées, d'origine multiple, en pré-

sence desquelles les ressources de l'art de guérir sont si limitées, l'hydrate de chloral sera toujours administré avec fruit. Dans presque tous les cas, il calmera les souffrances et souvent son action suffisamment continuée amènera la guérison, sous l'influence du sommeil calme qu'il produit et qui permettra à l'organisme de réagir.

Les malades soumis à l'influence du sommeil chloralique, perçoivent-ils la douleur en apparence calmée? Il est difficile de répondre catégoriquement; mais dans tous les cas nombreux qu'il nous a été donné d'observer, les malades, à leur réveil, n'ont aucun souvenir de leur souffrance.

Les principales contre-indications signalées pour son emploi, résident dans la présence d'ulcérations ou plaies de quelque nature qu'elles soient, sur le trajet du tube digestif; dans l'existence d'une affection organiqne des appareils respiratoire et circulatoire. Dans ces deux cas, on pourrait pratiquer des injections sous-cutanées, et souvent l'administrer sous forme de lavement, en employant un excipient convenable, le jaune d'œuf par exemple, qui remédierait à son action caustique.

C'est avec raison que l'on a pratiquement rapproché l'action thérapeutique de l'hydrate de chloral de celle de l'opium, dont il ne possède aucun des graves inconvénients. Au point de vue physiologique, le rapprochement n'a aucune raison d'être fait.

Il nous serait facile de présenter la liste des nombreuses affections dans lesquelles l'hydrate de chloral a été administré souvent avec succès. Nous jugeons que cette nomenclature n'aurait pratiquement aucun intérêt,

et nous nous en tiendrons aux quelques considérations générales que nous venons de formuler.

Nous signalerons combien il serait à souhaiter que ce médicament fût appliqué sérieusement au traitement de tant de formes de folie dans lesquelles la surexcitation du système nerveux et l'insomnie sont les éléments principaux.

Dans tous les cas, le médecin devra dans l'administration du chloral hydraté, débuter par des doses relativement faibles, telles que 0gr 50 chez les enfants : 1 gramme chez les adultes. Pareille dose peut être renouvelée toutes les demi-heures, jusqu'à production du sommeil calme.

Au réveil, et si l'effet produit n'a pas été suffisamment prolongé, il n'y a pas de danger à continuer de semblables doses.

La facile solubilité de l'hydrate de chloral en proportion considérable dans l'eau, l'alcool, l'éther, le chloroforme, la glycérine permet de donner à ce médicament des formes médicamenteuses nombreuses et variées. La connaissance que nous avons de ses propriétés physiques, organoleptiques et chimiques, peuvent nous guider sûrement dans le choix de telle ou telle préparation. En premier lieu, pour l'usage interne, nous conseillerons, comme l'a fait Oscar Liebreich, l'emploi du sirop. M. Follet a, le premier en France, indiqué et préparé un sirop agréable, exactement dosé et qui peut être pris sans dégoût. Il est préparé, en dissolvant 1 gramme d'hydrate de chloral dans 20 grammes de sirop de Tolu, ou le contenu d'une cuillerée à bouche. Ce sirop se conserve en quelque sorte indéfiniment.

L'hydrate de chloral a été administré à l'état solide, recouvert d'une enveloppe de gélatine, c'est-à-dire sous forme de capsules. Nous ne saurions conseiller cette préparation pour deux raisons :

En premier lieu, au bout d'un certain temps, l'enveloppe est détériorée ;

En second lieu, le contact de l'hydrate de chloral non dissous sur la paroi stomacale, produira dans beaucoup de cas une irritation dangereuse.

Dans tous les cas et selon les indications qu'il voudra remplir, le médecin pourra formuler telle quantité d'hydrate de chloral qui lui paraîtra convenable, en solution dans un liquide sucré et aromatisé.

Pour l'usage externe et en applications sur la peau, l'hydrate de chloral ne peut avoir une action thérapeutique très-énergique ; il mortifie l'épiderme et provoque son renouvellement, mais son absorption doit être très-lente. Dans tous les cas, et si le médecin désire l'employer, nous lui conseillons une solution de ce corps dans la glycérine dans la proportion suivante :

5 grammes. . .	Hydrate de chloral.
20 grammes. . .	Glycérine.

Sous forme de lavement à la dose de 2 et 4 grammes dissous dans l'eau, il pourra être administré, mais il sera difficilement supporté. Dans tous les cas, il sera bon d'émulsionner un jaune d'œuf dans le liquide.

Pour les injections sous-cutanées, nous conseillerons la solution suivante :

Hydrate de chloral. . . .	10 grammes.
Eau distillée	30 grammes.

Le trichloracétate de soude peut recevoir les mêmes formes pharmaceutiques que l'hydrate de chloral et être administré soit aux mêmes doses, soit à des doses un peu plus élevées. Il restera à déterminer par l'expérience thérapeutique et clinique, quels sont les cas où il convient de l'administrer de préférence à l'hydrate de chloral, et à rechercher si d'autres trichloracétates, et en particulier, les trichloracétates de certains alcaloïdes ne seraient pas préférables et ne répondraient pas à d'autres indications.

PARIS. — IMP. VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.

SIGNES PRÉCIS

DU DÉBUT

DE LA CONVALESCENCE

DANS LES MALADIES AIGUES